FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au règlement (CE) No. 1907/2006
(modifié par le règlement (UE) 2020/878)

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Nom du produit Sprinter ECO

Code du produit KWZ 109 E

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/du mélange Détergent
Catégorie d'utilisateurs: utilisateurs professionnels.

Utilisations déconseillées Pas d'autres informations importantes disponibles.

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Identification de la société/entreprise

KWZ Industrie AG
Ringstrasse 15
CH-8600 Dübendorf

Telefon +41 44 404 22 88 [8-17h]
Telefax +41 44 404 22 99

Help-desk: info@kwzag.ch / www.kwzag.ch

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Tox Info Suisse : [24h/7d]
Tel. 145 / info@toxinfo.ch

Date d'émission 15.11.2021

Version 1.1 (Version précédente: 1.0)

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification conformément au Règlement (CE) No. 1272/2008 Lésions oculaires graves/irritation oculaire, Catégorie 1, H318

Ce produit est classé et étiqueté conformément au Règlement (CE) No. 1272/2008.

Information complémentaire Pour le texte complet des phrases mentionnées dans ce chapitre, voir section 16.

2.2. Éléments d'étiquetage

Mention d'avertissement Danger

Mentions de danger H318: Provoque des lésions oculaires graves.

Conseils de prudence P280: Porter des gants de protection, un équipement de protection des yeux et un équipement de protection du visage.
P305+P351+P338: EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P310: Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

Informations supplémentaires EUH208: Contient du . Peut produire une réaction allergique.

Identificateur de produit Alcools, C9-11, éthoxylés, No.-CAS 68439-46-3, No.-CE ---
Isodecyl ethoxylate
, No.-CAS 61827-42-7, No.-CE 612-519-5
Isotridécanol éthoxylé (>7EO), No.-CAS 9043-30-5, No.-CE 500-027-2

Contenu d'emballage < 125 ml

Danger
H318: Provoque des lésions oculaires graves.
EUH208: Contient du . Peut produire une réaction allergique.

2.3. Autres dangers Pas de dangers particuliers à signaler.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.2. Mélanges

Formulation.

Composants		Classification CLP	Identificateur de produit
Alcools, C9-11, éthoxylés	2.5% - 5%	Acute Tox. 4 H302, Eye Dam. 1 H318	No.-CAS: 68439-46-3 No.-CE: ---
Isodecyl ethoxylate	2.5% - 5%	Acute Tox. 4 H302, Eye Dam. 1 H318	No.-CAS: 61827-42-7 No.-CE: 612-519-5
Isotridécanol éthoxylé (>7EO)	2.5% - 5%	Acute Tox. 4 H302, Eye Dam. 1 H318	No.-CAS: 9043-30-5 No.-CE: 500-027-2
1,2-benzisothiazol-3(2H)-one; 1,2-benzisothiazolin-3-one	< 0.1%	Acute Tox. 4 H302, Skin Irrit. 2 H315, Eye Dam. 1 H318, Skin Sens. 1 H317, Aquatic Acute 1 H400 [Skin Sens. 1 H317: C ≥ 0,05 %]	No.-CAS: 2634-33-5 No.-CE: 220-120-9 No.-Index: 613-088-00-6

Pour le texte complet des phrases mentionnées dans ce chapitre, voir section 16.

Impuretés dangereuses Aucun(e) à notre connaissance.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Inhalation	Amener la victime à l'air libre. Consulter un médecin après toute exposition importante.
Contact avec la peau	Laver immédiatement et abondamment à l'eau. Appeler un médecin dans les cas graves.
Contact avec les yeux	Rincer immédiatement et abondamment à l'eau, y compris sous les paupières, pendant au moins 15 minutes. Si on peut enlever facilement les verres de contact portés, le faire. Protéger l'oeil intact. Consulter un ophtalmologiste.
Ingestion	Se rincer la bouche à l'eau puis boire beaucoup d'eau. Ne pas faire vomir sans l'avis d'un médecin. Appeler un médecin dans les cas graves.
4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés	Aucun(e) à notre connaissance.
4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires	En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l’incendie

5.1. Moyens d’extinction

Moyens d'extinction appropriés	Utiliser un produit chimique sec, du CO2, de l'eau pulvérisée ou de la mousse d'alcool.
Moyen d'extinction à ne pas utiliser pour des raisons de sécurité	Pas de contraintes agent extincteur.
5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange	Le produit lui-même ne brûle pas. Collecter séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la rejeter dans les canalisations.

5.3. Conseils aux pompiers

Equipement spéciaux pour la protection des intervenants	Procédure standard pour feux d'origine chimique. En cas d'incendie, porter un appareil de protection respiratoire autonome.
Méthodes particulières d'intervention	Utiliser des moyens d'extinction appropriés aux conditions locales et à l'environnement voisin. Les récipients fermés peuvent être refroidis par eau pulvérisée.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d’urgence

Conseils pour les non-secouristes	Utiliser un équipement de protection individuelle. Éviter le contact avec la peau et les yeux. Ne pas inhaler d’aérolsol / de brouillard.
Conseils pour les secouristes	Utiliser un équipement de protection individuelle. Ne pas inhaler d’aérolsol / de brouillard. En cas de formation de vapeurs, utiliser un appareil respiratoire portant un filtre du modèle AB 2 [EN141].
6.2. Précautions pour la protection de l’environnement	Éviter que le produit arrive dans les égouts.
6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage	Enlever avec un absorbant inerte (sable, gel de silice, agglomérant pour acide, agglomérant universel, sciure). Conserver dans des récipients adaptés et fermés pour l'élimination (Conteneur en plastique de HDPE). Après le nettoyage, rincer les traces avec de l'eau.
6.4. Référence à d’autres sections	Voir chapitre 8 et 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger	Porter un équipement de protection individuel. Éviter l'inhalation, l'ingestion et le contact avec la peau et les yeux. Respecter les mises-en-garde de l'étiquette.
7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités	Conserver hors de la portée des enfants. Entreposer dans un endroit accessible seulement aux personnes autorisées. Conserver dans le conteneur d'origine. Conserver hermétiquement fermé dans un endroit sec et frais. Dans le récipient fermé de moins de 2 ans sur la date de fabrication de conserves.
7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)	N'utiliser qu'en accord avec nos recommandations.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Limite(s) d'exposition	Il n'existe pas d'information disponible pour le produit lui même.

8.2. Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques appropriés	Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. À manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité. Pratiques générales d'hygiène industrielle. Éviter le contact avec la nourriture et la boisson.
Protection individuelle	
Protection respiratoire	En cas de ventilation suffisante, aucun équipement de protection respiratoire individuel n'est normalement nécessaire. En cas d'exposition aux brouillards, projections ou à l'aérosol, porter une protection respiratoire individuelle et une combinaison de protection appropriées. Appareil respiratoire avec filtre AB 2 [EN141].
Protection des mains	Gants de protection conformes à EN 374. Gants en Butyl. Temps de percée: > 8 h.
Protection des yeux	Lunettes de sécurité avec protections latérales conforme à l'EN166. Flacon pour le rinçage oculaire avec de l'eau pure.
Protection de la peau et du corps	Vêtements de protection à manches longues. Choisir la protection individuelle suivant la quantité et la concentration de la substance dangereuse au poste de travail.
Risques thermiques	Ne pas chauffer le produit.
Contrôle d'exposition de l'environnement	Eliminer les déchets de produits ou les conteneurs usagés conformément à la réglementation locale.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique	Liquide.
Couleur	Ambre.
Odeur	Plaisante.
Point de fusion/ point de congélation:	Non déterminé.
Point d'ébullition ou point initial / intervalle d'ébullition:	Non déterminé.
Inflammabilité:	Non déterminé.
Limites inférieure et supérieure d'explosion:	Non déterminé.
Point d'éclair:	Non déterminé.
Température d'auto-inflammation:	Non déterminé.
Température de décomposition:	Non déterminé.

pH:	7.5 ± 0.5
Viscosité cinématique:	Non déterminé.
Solubilité:	complètement soluble (Eau)
Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log):	Non déterminé.
Pression de vapeur:	Non déterminé.
Densité et/ou densité relative:	1.00 - 1.01
Densité de vapeur relative:	Non déterminé.
Caractéristiques des particules:	Non applicable.

9.2. Autres informations

Autres caractéristiques de sécurité	Pas d'information disponible.

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité	Voir section 10.3
10.2. Stabilité chimique	Stable dans des conditions normales. Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.
10.3. Possibilité de réactions dangereuses	Pas de dangers particuliers à signaler.
10.4. Conditions à éviter	Chauffé en présence d'air. Ne pas congeler.
10.5. Matières incompatibles	Des oxydants forts.
10.6. Produits de décomposition dangereux	Aucun sous utilisation appropriée.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Toxicité aiguë	Il n'existe pas d'information disponible pour le produit lui même. **Alcools, C9-11, éthoxylés (CAS 68439-46-3)** Oral LD50 Rat = 1400 mg/kg (NZ_CCID) **Isotridécanol éthoxylé (>7EO) (CAS 9043-30-5)** Oral LD50 Rat = 1000 mg/kg (NZ_CCID) **1,2-benzisothiazol-3(2H)-one; 1,2-benzisothiazolin-3-one (CAS 2634-33-5)** Dermal LD50 Rat > 2000 mg/kg (ECHA_API) Oral LD50 Rat = 1020 mg/kg (NZ_CCID)
Corrosion/irritation cutanée	Peut provoquer une irritation de la peau chez les personnes sensibles.
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	Provoque une sévère irritation des yeux.
Sensibilisation respiratoire/cutanée	Négligeable.
Cancérogénicité	Ne contient pas de composé listé comme cancérigène
Mutagénicité sur les cellules germinales	Ne contient pas de composé listé comme mutagène.
Toxicité pour la reproduction	Ne contient pas de composé listé comme toxique pour la reproduction.
Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique	Donnée non disponible.
Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée	Donnée non disponible.
Danger par aspiration	Aucune classification comme toxique pour l'exposition par aspiration.
Expérience chez l'homme	Il n'existe pas d'information disponible pour le produit lui même.

11.2. Informations sur les autres dangers

Autres données Donnée non disponible.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité Il n'existe pas d'information disponible pour le produit lui même.

Alcools, C9-11, éthoxylés (CAS 68439-46-3)

EU - Ecolabel (66/2010) - Detergent Ingredient Database - Anaerobic Degradation	Biodegradable under anaerobic conditions. (listed under Alcohol ethoxylate (C9-11, DID-no 021 >3-6 ethoxylated units, DID-no 022 >6-10 ethoxylated units) predominantly linear)

1,2-benzisothiazol-3(2H)-one; 1,2-benzisothiazolin-3-one (CAS 2634-33-5)

EU - Ecolabel (66/2010) - Detergent Ingredient Database - Aerobic Degradation	Inherently biodegradable according to OECD guidelines.
EU - Ecolabel (66/2010) - Detergent Ingredient Database - Anaerobic Degradation	Not biodegradable under anaerobic conditions.

12.2. Persistance et dégradabilité Inclus tensioactifs répondent aux critères de biodégradabilité comme définis dans le règlement (CE) n ° 648/2004 relatif aux détergents.

12.3. Potentiel de bioaccumulation Il n'existe pas d'information disponible pour le produit lui même.

12.4. Mobilité dans le sol Il n'existe pas d'information disponible pour le produit lui même.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB Cette préparation ne contient pas de substance considérée comme persistante, ni bioaccumalable ni toxique (PBT).

12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien Pas d'information disponible.

12.7. Autres effets néfastes Pas d'information disponible.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Résidus de produit / produit non utilisé Ne pas jeter les résidus dans l'égout. Ne pas mettre les résidus du produit dans les déchets ménagers. Les mettre dans l'emballage d'origine pour les porter à un centre de traitement des déchets officiel. Se mettre en contact avec le fabricant. Selon le code européen des déchets (CED) le code de déchet n'est pas relatif au produit lui-même mais à son application. Les codes de déchet suivants ne sont que des suggestions: Code d'élimination de déchet 20 01 29 . Les résidus sont à traiter comme des déchets dangereux.

Emballages contaminés Rincer les conteneurs vides avec de l'eau et utiliser l'eau de rinçage pour préparer la solution de travail. Code d'élimination des déchets 15 01 02.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification Non applicable.

14.2. Nom d'expédition des Nations unies Non applicable.

14.3. Classe(s) de danger pour le transport Non applicable.

14.4. Groupe d'emballage Non applicable.

14.5. Dangers pour l'environnement	Non applicable.
14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	Manipuler et ouvrir le récipient avec prudence.
14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI	Non applicable.
Règlement type des ONU	
ADR/RID	Non réglementé.
IMDG	Non réglementé.
IATA	Non réglementé.
Autres Informations	Produit non dangereux au sens des réglementations de transport.

RUBRIQUE 15: Informations réglementaires

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Informations réglementaires	Composants au sens de la Règlement (CE) 648/2004: >=5%; <15%: agents de surface non ioniques parfums Catégorie de risques pour l'eau WGK (D) = 1. Classe de stockage 12. (CH) VOC (CH) = 13.4

1,2-benzisothiazol-3(2H)-one; 1,2-benzisothiazolin-3-one (CAS 2634-33-5)

EU - Biocides (1062/2014) - Annex II Part 1 - Supported Substances	339 Product type 2, 6, 9, 11, 12, 13 (220-120-9)
EU - Biocides (2007/565/EC) - Substances and Product-Types Not to Be Included in Annexes I, IA and IB to Directive 98/8/EC	Product type: 7 Product type: 10 Product type: 22
EU - REACH (1907/2006) - Annex XVII - Restrictions on Certain Dangerous Substances	Use restricted. See item 75.
EU - REACH (1907/2006) - List of Registered Substances	Present
15.2. Évaluation de la sécurité chimique	Non demandé.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Signification des abréviations et acronymes utilisés	CLP: Classification conformément au Règlement (CE) No. 1272/2008 (GHS) CED: Code du catalogue européen de déchet MAK: Limites nationales d'exposition professionnelle. VOC/COV: Contenu en composés organiques volatils (COV)
Les principales références bibliographiques et sources de données	L'information donnée provient de travaux qui font référence et de la littérature.
Procédure de classification	Méthode de calcul.
Libellés des phrases mentionnées aux sections 2 et 3	H302: Nocif en cas d'ingestion. H315: Provoque une irritation cutanée. H317: Peut provoquer une allergie cutanée. H318: Provoque des lésions oculaires graves. H400: Très toxique pour les organismes aquatiques.

Conseils relatifs à la formation	Mise à disposition d’informations, d’instructions et de mesures de formation appropriées à l’intention des opérateurs.
Autres informations	Voir mode d'emploi de produit/etiquette.
Mode d'emploi	Conserver hors de la portée des enfants.
Clause de non-responsabilité	Les informations contenues dans la présente fiche de données de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, fabrication, stockage, transport, distribution, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité. Ils ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité.